



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉRO 1578-18 ET 1580-18

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 12 juin 2018, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :

- 1578-18 modifiant le règlement numéro 1429-13 relatif à la création d'un conseil local du patrimoine afin de changer le titre de certains Comités;
- 1580-18 concernant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire de la Ville de Saint-Constant;

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 15 juin 2018.

Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques